

Les ministres de l'APEC considèrent comme hautement prioritaire la rationalisation des échanges entre les économies membres. À cet égard, les procédures douanières sont un domaine clé qui retient l'attention. Les efforts de l'APEC en vue de l'harmonisation et de la simplification de ces procédures avantageront substantiellement les producteurs, les commerçants et les consommateurs. Le commerce transfrontière sera plus facile, plus économique et plus simple.

L'alignement des normes nationales et internationales est un autre domaine où l'APEC a fait d'importants progrès. Les membres cherchent à améliorer l'accès aux marchés et à réduire les coûts subis par les entreprises en alignant leurs normes sur les normes internationales, et en veillant à ce que les renseignements sur ces normes soient aussi clairs et aussi disponibles que possible. Les secteurs où l'alignement des normes est considéré comme prioritaire comprennent les appareils électriques et électroniques, l'étiquetage des produits alimentaires, les produits du caoutchouc, les radios, les appareils vidéo et la machinerie.

À terme, ces mesures abaisseront substantiellement les coûts du commerce transfrontière au sein de l'APEC. En outre, comme de nombreux produits doivent répondre aux normes relatives à la sécurité des consommateurs dans les économies où ils sont vendus, les membres de l'APEC veilleront à ce que les consommateurs de l'ensemble de la région puissent acheter, à moindre coût, des produits de meilleure qualité et plus sûrs.

Par exemple, dans le domaine des jouets, où la sécurité est d'une importance cruciale, les membres ont convenu d'échanger des informations pertinentes, de manière à éviter, dans le processus, les failles qui permettraient à des produits défectueux originaires d'une des économies d'être distribués sur le marché d'une autre économie. Le secteur alimentaire en est un autre où des progrès ont été réalisés; les membres ont en effet convenu d'un cadre pour l'élaboration d'ententes de reconnaissance mutuelle concernant des aliments et des produits alimentaires précis.

Là encore, la protection du consommateur est prioritaire. Il s'agit de garantir et de reconnaître la validité des systèmes d'essai et de certification des autres économies, plutôt que de chercher à les rendre identiques à travers l'APEC.

Une fois ces ententes conclues, le temps d'inspection au point d'entrée sera abrégé. La diminution de la paperasse et l'accélération des procédures d'essai se traduiront par des économies d'argent et de temps pour les exportateurs.